

**Province de Québec  
Municipalité de Yamaska**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Yamaska, tenue le mardi 9 mars 2021, à 20 heures, à \*huis clos dont les membres du Conseil municipal sont présents. L'audio de la séance du Conseil est enregistrée. Sont présents à cette séance à huis clos, Mme la mairesse Diane De Tonnancourt, Mme la conseillère, Danielle Proulx, MM. les conseillers, Yvan Robidoux, Richard Thérioux, Léo-Paul Desmarais, Martin Joyal et Alain Crevier. Chacune des personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Diane De Tonnancourt.

Assiste également à la séance, Mme Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

*\*Considérant la maladie au Coronavirus (COVID-19) au Québec et conformément aux directives formulées par le gouvernement et les autorités de la santé publique du Québec, dont l'arrêté ministériel 2020-04, l'enregistrement audio de la Séance du Conseil sera publié sur le site Internet de la Municipalité.*

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2021-03-046**

Il est proposé par M. Alain Crevier, appuyé par M. Martin Joyal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021;
  - a. Suivis du procès-verbal ;
4. Rapport des comités et Services:
  - a) Service des loisirs de Yamaska ;
  - b) Service de l'Urbanisme ;
  - c) Comité régional pour une politique culturelle ;
  - d) Incendie – police ;
  - e) Comité de la ruralité ;
  - f) MRC de Pierre-De Sorel ;
  - g) Parc Éolien ;
5. Dépôt de la liste des déboursés du mois et des comptes à payer ;
6. Dépôt de la liste susceptible d'être envoyée à la MRC Pierre-De Saurel pour vente pour non paiements de taxes foncières ;
7. Achat de quais flottants : pour la rampe de mise à l'eau au bas du pont Camille-Parenteau ;
8. Contribution à la Garde côtière auxiliaire canadienne ;
9. Accès au parc J.-B.-St-Germain : Le Club de vélo Explo Tour le 14 et 15 août 2021;
10. Autorisation du décompte progressif #2- paiement final : Stabilisation du talus au rang de la Pointe du Nord-Est ;
11. Autorisation de dépense : Cours aînés actifs ;
12. Réouverture de l'accès au Bureau municipal (COVID);
13. Ouverture de la Bibliothèque municipale ;
14. Travaux : revêtement extérieur du garage municipal ;
15. Mandat d'émondage 2021 à M. Camille Gamelin ;

16. Cours d'eau : travaux d'entretien-répartition des coûts ;
17. Autorisation : Appel d'offres pour le remplacement aqueduc et égouts secteur des rues Salvas, Saint-Michel, Lauzière, Guillemette, Léveillé - dans le cadre du Programme pour l'Infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) ;
18. Autorisation de dépenses : Programme Nouveaux horizons pour les aînés ;
19. Renouvellement membres Comité consultatif en Urbanisme (CCU) ;
20. Mandat pour les services d'ingénierie pour la Construction du Pavillon communautaire ;
21. Mandat à LD Services et consultants (Léo Douville) : pour les services de technicien de chantier pour les travaux d'infrastructures route Marie-Victorin Ouest (FIMEAU) ;
22. Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 ;
23. Nettoyage – balayage de rues 2021 ;
24. Nids-de-poule 2021 ;
25. Traitement de mauvaises herbes aux étangs aérés ;
26. Scellement de fissures 2021 ;
27. Mandat à LB Infra conseils : pour la surveillance des travaux d'infrastructures route Marie-Victorin Ouest (FIMEAU) ;
28. Installation des toilettes chimiques ;
29. Adhésion de la Municipalité à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) ;
30. Installation d'une minuterie : lumières de patinoire ;
31. Camp de jour 2021 ;
32. Suivi de la Correspondance ;
33. Affaires nouvelles ;
34. Période de questions ;
35. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

#### **RÉSOLUTION 2021-03-047**

Il est proposé par Mme Danielle Proulx, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

### **4. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **SERVICE DES LOISIRS**

Monsieur Léo-Paul Desmarais fait rapport mensuel sur les activités des loisirs qui se sont déroulées durant le dernier mois.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE  
Rapport d'activités depuis 9 février**

**10 février**

Réunion mensuelle de la MRC

**16 février**

Régie incendie (Rapport de l'audit des états financiers)

**17 février**

Présentation par Simon Berthiaume par zoom du Plan de transport régional

**18 février**

- CA de l'OMH de Pierre-De Saurel

- Réunion du groupe IGOPP

**22 février**

57<sup>e</sup> réunion du comité régional culturel

**23 février**

Réunion par zoom avec Centre de services scolaires de Sorel-Tracy  
(Projet d'agrandissement de l'école)

**24 février**

Réunion de travail MRC

**25 février**

Réunion avec Marie-Pier Lachance pour le projet «Quand l'art ouvre ta porte»

**1<sup>er</sup> mars**

Présentation du projet de Vincent Pouliot pour Patrie innovante par zoom

**3 mars**

Réunion de travail de la MRC

**4 mars**

Caucus préparatoire pour le Conseil municipal

**8 mars**

CA lien cyclable La Sauvagine

**9 mars**

CA du CLD en matinée

\* \* \* \* \*

**5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET DES COMPTES À PAYER**

**RÉSOLUTION 2021-03-048**

La directrice générale, Mme Joscelyne Charbonneau dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du mois de février 2021.

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Robidoux et appuyé par M. Martin Joyal et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 au montant de 694 573,75 \$.

Les listes des déboursés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient ici au long reproduites.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**6. DEPOT DE LA LISTE SUSCEPTIBLE D'ETRE ENVOYEE A LA MRC  
PIERRE-DE SAUREL POUR VENTE POUR NON PAIEMENTS DE TAXES  
FONCIERES.**

\* \* \* \* \*

**7. ACHAT DE QUAIS FLOTTANTS : RAMPE DE MISE À L'EAU AU BAS DU  
PONT CAMILLE-PARENTEAU**

**RÉSOLUTION 2021-03-049**

Considérant que le Conseil municipal désire faire l'achat de deux (2) quais flottants pour les installer à la rampe de mise à l'eau située au bas du pont Camille-Parenteau;

Considérant que les deux (2) quais auront une dimension de 8 pieds par 16 pieds chacun en cèdre

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu :

Que le conseil autorise l'achat de deux (2) quais flottants chez Quais Beaulac inc. au montant de 2 755 \$ chacun plus les joints de quais, pare-chocs de 4 pouces, coins pare-chocs, taquets d'amarrage avec boulons, attaches, pieux coulissants, attaches hauban, manille, plaque antidérapante et livraison au montant total de 7 178 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**8. CONTRIBUTION A LA GARDE COTIERE AUXILIAIRE CANADIENNE**

**RÉSOLUTION 2021-03-050**

Considérant la mission de sauvetage et d'inspections de courtoisie auprès des plaisanciers de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec);

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Robidoux, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu :

Que le conseil autorise une contribution au montant de 250 \$ taxes non applicables à la Garde côtière auxiliaire canadienne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**9. ACCES AU PARC J.-B.-ST-GERMAIN DU CLUB DE VELO EXPLO TOUR**

**RÉSOLUTION 2021-03-051**

Considérant la demande d'autorisation du Club de vélo Explo datée du 28 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu que le Conseil municipal autorise le Club Vélo Explo Tour à utiliser le stationnement au parc J.-B. Saint-Germain pour stationner environ 50 voitures entre 9 h et 17 h le 14 et 15 août 2021;

Que le Conseil municipal invite les cyclistes à utiliser le parc J.-B.-Saint-Germain situé sur la rue Principale face à la rivière Yamaska où sont disponibles des toilettes publiques, si une pause pour les cyclistes est nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**10. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS SUR LE RANG DE LA POINTE DU NORD-EST**

**RÉSOLUTION 2021-03-052**

Considérant la réception du décompte progressif numéro 2 relativement aux travaux de stabilisation du talus sur le rang de la Pointe du Nord-Est à Yamaska effectués par Transport Raynald Boulay;

Considérant la recommandation de paiement de M. Luc Brouillette, ingénieur de la firme LB Infra Conseils inc. projet datée 12 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Crevier, appuyé par Mme Danielle Proulx et résolu d'autoriser le paiement de 10 293,50 \$ + taxes à Transport Raynald Boulay représentant le total du décompte pour les travaux de stabilisation du talus sur le rang de la Pointe-du-Nord-Est plus la remise de la retenue de 5 % prévue au contrat pour l'acceptation provisoire des travaux au montant de 10 327,91 \$ + taxes pour un montant total de 20 621,41 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**11. AUTORISATION DE DEPENSES : COURS AINES ACTIFS**

**RÉSOLUTION 2021-03-053**

Considérant le succès de cette activité en 2020;

Il est proposé par Mme Danielle Proulx, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la tenue de l'activité « cours aînés actifs » pour la saison 2021;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de Mme Céline Gariépy, éducatrice physique afin d'offrir cette activité au montant de 1 000 \$ taxes incluses payable à la fin du contrat comme suit :

Du 26 mai au 29 juillet 2021 (les lundis)  
10 cours d'une durée de 1 h 30 chacun  
De 9 h 30 à 10 h 15 : cardio-musculation  
De 10 h 15 à 11 h : stretching

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **12. REOUVERTURE DE L'ACCES AU BUREAU MUNICIPAL (COVID)**

### **RÉSOLUTION 2021-03-054**

Considérant la fermeture du Bureau municipal depuis quelques mois;

Considérant que des mesures d'hygiène à appliquer pour limiter la contagion visant à assurer la santé et la sécurité des employés et des visiteurs sont mises en place;

Considérant que des écrans protecteurs anti-contagion ont été installés à tous les bureaux des employés susceptibles de recevoir des citoyens;

Considérant qu'une procédure d'hygiène à respecter est également mise en place pour les visiteurs qui devront utiliser des produits prévus pour le nettoyage des mains à l'entrée du bureau;

Considérant que les citoyens et les visiteurs devront respecter une distance de deux mètres avec les employés et entre eux;

Considérant qu'une seule personne à la fois sera admise au Bureau municipal et tous devront attendre à l'extérieur avant d'obtenir l'autorisation d'entrer;

Considérant que le paiement de taxes ou de services sera priorisé par chèque ou par paiement direct dès qu'il sera disponible;

Considérant que le Conseil demande aux citoyens de prioriser la communication par téléphone ou par courriel afin d'éviter toute visite non nécessaire;

Considérant que le Conseil demande aux citoyens de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en urbanisme soit par téléphone au 450 789-2489 ou par courriel à [permis@yamaska.ca](mailto:permis@yamaska.ca) pour une demande de permis de rénovation et de construction;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Thérioux, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu que ce Conseil autorise la réouverture du Bureau municipal de Yamaska le lundi 15 mars 2021, aux heures habituelles soit du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi : de 8 h à 12 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

### **13. REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (COVID)**

#### **RÉSOLUTION 2021-03-055**

Considérant qu'à la suite des nouvelles annonces faites par le gouvernement du Québec;

Considérant que des mesures d'hygiène à appliquer pour limiter la contagion visant à assurer la santé et la sécurité des bénévoles et des visiteurs sont mises en place;

Considérant que des écrans protecteurs anti-contagion ont été installés ;

Considérant qu'une procédure d'hygiène à respecter est également mise en place pour les visiteurs qui devront utiliser des produits prévus pour le nettoyage des mains à l'entrée de la Bibliothèque ;

Considérant qu'une seule personne à la fois sera admise dans le local de la Bibliothèque et tous devront attendre à l'extérieur avant d'obtenir l'autorisation d'entrer;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal, appuyé par M. Alain Crevier et résolu :

Que le conseil municipal autorise la réouverture de la Bibliothèque municipale au cours du mois d'avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

### **14. TRAVAUX : REVETEMENT EXTERIEUR DU GARAGE MUNICIPAL**

#### **RÉSOLUTION 2021-03-056**

Considérant les soumissions reçues pour l'enlèvement et le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment du garage municipal situé au 178, rue Mgr-Parenteau ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal, appuyé par Mme Danielle Proulx et résolu :

Que le conseil municipal autorise les travaux de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment du garage municipal par un revêtement en tôle en acier gris pierre à la façade et au côté droit du bâtiment, partie du bas ainsi que le recouvrement des fenêtres en aluminium blanc, façade et côté droit du bâtiment par Aluminium Normand Desrosiers inc. au montant de 6 100 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**15. MANDAT POUR L'ÉMONDAGE SUR LE TERRITOIRE À M. CAMILLE GAMELIN SAISON 2021**

**RÉSOLUTION 2021-03-057**

Considérant les travaux d'émondage nécessaire sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Crevier, appuyé par M. Richard Thérioux et résolu :

Que le Conseil municipal mandate sur appel, M. Camille Gamelin pour effectuer l'émondage sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**16. MODE DE RÉPARTITION POUR LE COÛT DES TRAVAUX :**

**DU COURS D'EAU CARDIN (C2101-PDS 027) ET  
DU COURS D'EAU RIVIÈRE ST-LOUIS, BRANCHE 1 (C2104)**

**RÉSOLUTION 2021-03-058**

Considérant la demande de la MRC Pierre-De Saurel à déterminer le mode de facturation pour les travaux du cours d'eau Cardin et du Cours d'eau rivière St-Louis branche 1 ;

Considérant que la municipalité doit obligatoirement prévoir un mode de tarification exigible des propriétaires des immeubles imposables aux fins de pourvoir au paiement des travaux ;

Considérant le règlement RY-2021-01 de la Municipalité de Yamaska décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 :

**ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES – ENTRETIEN DES COURS D’EAU**

*Tout compte provenant de la MRC de Pierre-De Saurel résultant de l'entretien ou de l'aménagement des cours d'eau sera réparti sur les biens-fonds des contribuables y intéressés situés dans le bassin versant du cours d'eau visé, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive mentionnée dans la facturation de la MRC et sera recouvrable par une taxe spéciale appelée « cours d'eau » conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent article.*

Considérant que des immeubles gouvernementaux et municipaux peuvent aussi faire l'objet d'une facturation ;

En conséquence, il est proposé par M. Léo-Paul Desmarais, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu :

D'affecter les frais d'entretien du cours d'eau aux propriétaires d'immeubles imposables du cours d'eau au bassin versant par superficie contributive (règlement RY-2021-01 de la Municipalité de Yamaska décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021) ;

Que les superficies pour les immeubles gouvernementaux et municipaux soient affectées directement au fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**17. DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SECTEUR DES RUES SALVAS, SAINT-MICHEL, LAUZIÈRE, GUILLEMETTE, LÉVEILLÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)**

**RÉSOLUTION 2021-03-059**

Considérant que le conseil de la municipalité de Yamaska désire lancer un appel d'offres pour le remplacement d'infrastructures de l'aqueduc et d'égout sur les rue Salvas, Saint-Michel, Lauzière, Guillemette et Léveillé dans le cadre du Programme pour l'Infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Considérant la résolution numéro 2020-12-276 concernant une demande d'aide financière au programme fonds d'infrastructures municipales d'eau (FIMEAU);

Considérant que la Municipalité de Yamaska a reçu les lettres de confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'Infrastructure Canada que l'aide financière demandée par la Municipalité au Programme pour l'Infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le renouvellement de conduites a été acceptée;

Considérant le mandat à LB INFRA Conseils inc., Luc Brouillette ing., par la résolution numéro 2020-11-245;

En conséquence il est proposé par M. Yvan Robidoux, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais, et résolu que le Conseil municipal autorise LB INFRA Conseils inc., Luc Brouillette ing., à procéder à l'appel d'offres sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO)

Le formulaire de soumission, ainsi que le devis des travaux sont disponibles sur le site du SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) à compter du 22 mars 2021. Des frais d'acquisition des documents d'appel d'offres seront exigés selon la grille de tarification du SEAO.

Les soumissions seront reçues du lundi au jeudi entre 8h et 12h et 12h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h, et ce, jusqu'au 16 avril 2021 avant 11h00.

Les soumissions seront ouvertes le 16 avril 2021 à 11h01 au bureau municipal au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0

Le conseil de la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **18. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

### **RÉSOLUTION 2021-03-060**

Considérant la demande de subvention au Programme Nouveaux horizons de la Municipalité de Yamaska;

Considérant que la demande d'aide financière a été acceptée et confirmée et que la Municipalité, au montant de 12 250 \$, pourra procéder aux projets soumis;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal, appuyé par M. Alain Crevier et résolu que le Conseil municipal autorise la directrice générale à planifier les travaux pour la rénovation de la cuisine, changement réservoirs à eau chaude, nouveaux paravents, stores, etc. à la salle Léo-Thérioux tel que soumis lors de la demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **19. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **RÉSOLUTION 2021-03-061**

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution, au plus tard le 30 avril de chaque année, à raison de trois membres dont un conseiller l'année paire et deux membres dont un conseiller l'année impair;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Robidoux, appuyé par Mme Danielle Proulx et résolu :

- De nommer M. Richard Thérioux, conseiller membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Yamaska.
- De nommer Mme Diane Bibeau, citoyenne membre et présidente du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **20. MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE : PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON COMMUNAUTAIRE**

### **RÉSOLUTION 2021-03-062**

Considérant que la Municipalité de Yamaska a reçu le 8 février 2021 une confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'acceptation de la programmation de travaux version no 1, soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'utilisation du montant de 20% alloué pour l'aide financière demandée (208 047 \$) au projet de construction d'un Pavillon communautaire qui sera situé à l'arrière de la Mairie actuelle;

Considérant que la Municipalité de Yamaska a reçu une correspondance le 6 novembre 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)-Volet 1 pour la demande d'aide financière à la construction d'un nouveau Pavillon communautaire;

Considérant que le taux d'aide financière par le Programme RÉCIM est estimé pour le projet de construction du Pavillon communautaire à 60 %;

Considérant la résolution 2021-02-037 autorisant la firme Un à Un architectes à procéder à l'appel d'offres par invitations pour les Services professionnels en ingénierie pour le projet de construction du Pavillon communautaire ;

Considérant les offres de services reçus;

Considérant les recommandations de la firme Un à Un architectes;

En conséquence il est proposé par M. Martin Joyal, appuyé par M. Alain Crevier et résolu que le Conseil municipal mandate la firme Fusion expert conseil inc. comme suit :

Réunion de démarrage, collecte de données (forfait)	3 895 \$
Plans et devis préliminaires (forfait)	6 790 \$
Plans et devis définitifs (forfait)	9 685 \$
Gestion de l'appel d'offres (forfait)	2 930 \$
Surveillance des travaux et plans « Tel que construit »	<u>4 500 \$</u>

Pour un montant total : 27 800 \$

*Taxes applicables en sus*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **21. MANDAT À LD SERVICES ET CONSULTANTS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN OUEST (FIMEAU)**

### **RÉSOLUTION 2021-03-063**

Considérant la résolution numéro 2021-01-020 du Conseil municipal pour le mandat à Mc.B.M. inc. pour les travaux de remplacement de l'aqueduc sur la route Marie-Victorin Ouest dans le cadre du programme d'aide financière Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Considérant les services requis relatifs à la surveillance de chantier avec résidence, l'inspection provisoire et définitive et le mesurage et la validation des quantités exécutées avec un rapport de surveillance;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Robidoux et appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu;

Que le Conseil municipal de Yamaska mandate LD Services et consultants pour la surveillance des travaux et du chantier avec résidence, selon les honoraires prévus dans l'offre de service concernant le projet 24-21-03 au montant de 21 960 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **22. SEMAINE DES DONS D'ORGANE DU 18 AU 24 AVRIL 2021**

### **RÉSOLUTION 2021-03-064**

Le don d'organes est un geste de grande solidarité sociale et humaine. Le don d'organes est synonyme d'espoir pour les très nombreuses personnes en attente d'une transplantation;

Québec annule toutes ses activités publiques dans les hôpitaux et tous les lieux publics dans le cadre de la prochaine Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui doit avoir lieu du 18 au 24 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Danielle Proulx, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu que le Conseil municipal soutient Transplant Québec et rappelle néanmoins l'importance du don d'organes et encourage un appui symbolique à la cause dans la semaine des dons d'organes du 18 au 24 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **23. NETTOYAGE ET BALAYAGE DES RUES 2021**

### **RÉSOLUTION 2021-03-065**

Considérant que la municipalité de Yamaska a été satisfaite des services des Entreprises Clément Forcier en 2020;

Considérant qu'en moyenne l'entreprise effectue le travail en dix (10) heures;

Considérant que les Entreprises Clément Forcier offrent à la municipalité un tarif forfaitaire (nettoyage et balayage de rues) à 1 730 \$ ;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Thérioux, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu de retenir les services de « Les Entreprises Clément Forcier inc. » pour le nettoyage de certaines rues situées dans le périmètre urbain de la Municipalité de Yamaska pour un montant forfaitaire de 1 730 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **24. NIDS-DE-POULE 2021**

### **RÉSOLUTION 2021-03-066**

Considérant que plusieurs de nos routes sont endommagées par des nids-de-poule;

Considérant que nous estimons avoir besoin d'environ 60 tonnes d'asphalte;

La Municipalité de Yamaska ayant demandé des soumissions, à deux (2) entrepreneurs, pour la réparation des nids-de-poule, soit :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée	405 \$/tonne métrique
Groupe 132	325 \$/tonne métrique

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Robidoux, appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu de retenir les services du Groupe 132 pour les réparations des nids-de-poule au coût de 325\$/tonne métrique taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## 25. TRAITEMENT CONTRE LES MAUVAISES HERBES AUX ETANGS AERES

### RÉSOLUTION 2021-03-067

Il est proposé par M. Alain Crevier, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu de retenir les services du Les Gazons Tessier afin d'arroser contre les mauvaises herbes aux étangs aérés trois (3) fois par année pour un montant de 1990 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## 26. COLMATAGE - SCELLEMENT DE FISSURES

### RÉSOLUTION 2021-03-068

Considérant les soumissions pour le colmatage-scellement de fissures obtenues auprès de deux (2) entreprises ;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Robidoux, appuyé par M. Martin Joyal et résolu de retenir les services de la compagnie Lignes Maska inc. pour effectuer le scellement de fissures d'asphalte sur une distance de 3 000 mètres linéaire au coût de 1,34 \$ le mètre linéaire pour un total de 4 020 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## 27. MANDAT A LB INFRA CONSEILS : POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTE MARIE-VICTORIN OUEST (FIMEAU) ;

### RÉSOLUTION 2021-03-069

Considérant la résolution numéro 2021-01-020 du Conseil municipal pour le mandat à Mc.B.M. inc. pour les travaux de remplacement de l'aqueduc sur la route Marie-Victorin Ouest dans le cadre du programme d'aide financière Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Considérant les services professionnels requis relatifs à la surveillance de chantier comme suit :

- Émission des plans et devis pour la construction;
- Analyse et vérification de la conformité des documents administratifs fournis par l'entrepreneur;
- Validation des fiches techniques et dessins d'atelier;
- Coordination avec le MTQ incluant l'émission et la révision des avis de travaux;
- Définition du mandat de laboratoire et demande de prix auprès des laboratoires;
- Surveillance des travaux (bureau et suivis auprès du technicien de chantier mandaté par la Municipalité);
- Réunions de chantier;
- Recommandations de paiement;
- Analyse des demandes de changement;
- Réception provisoire et finale des travaux incluant les visites d'inspection des travaux;
- Émission de l'attestation de conformité des travaux;
- Plans tels que construits (TQC).

En conséquence, il est proposé par M. Léo-Paul Desmarais et appuyé par M. Martin Joyal et résolu;

Que le Conseil municipal de Yamaska mandate LB Infra Conseils inc., (Luc Brouillet ingénieur), pour les services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures sur la route Marie-Victorin Ouest dans le cadre du programme d'aide financière Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) selon les honoraires prévus dans l'offre de service datée du 4 mars 2021 au montant de 7 800 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## **28. INSTALLATION DE TOILETTES CHIMIQUES**

### **RÉSOLUTION 2021-03-070**

Il est proposé par M. Yvan Robidoux, appuyé par M. Alain Crevier et résolu de procéder à la location de toilettes chimiques à installer près de la rampe de mise à l'eau située au rang de la Pointe-du-Nord-Est, au parc du quai municipal (près du pont Camille-Parenteau) et au parc Léo-Guilbault pour la période du 15 mai 2021 au 15 octobre 2021 au coût de 137 \$ par mois par unité, taxes applicables et transport aller-retour en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**29. ADHESION DE LA MUNICIPALITE A L'INSTANCE REGIONALE DE CONCERTATION EN PERSEVERANCE SCOLAIRE ET REUSSITE EDUCATIVE DE LA MONTEREGIE (IRCM)**

**RÉSOLUTION 2021-03-071**

Considérant que l'IRCM regroupe un ensemble de partenaires régionaux, intersectoriels et interordres qui souhaitent œuvrer de façon concertée à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes et adultes de la Montérégie;

Considérant que le principal objectif de l'IRCM est de contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes par la mobilisation des acteurs ainsi que par le développement d'initiatives concertées favorisant la mise en place de facteurs de protection autour des jeunes et de leur famille;

Considérant qu'une IRC peut être composée des acteurs des réseaux scolaires et de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'emploi, des réseaux communautaires ainsi que des sphères municipales et de loisirs;

Considérant que les IRC sont nées d'une volonté commune d'un ensemble de partenaires mobilisés afin de soutenir la lutte au décrochage scolaire dans leur région;

Considérant que la MRC Pierre-De Saurel invite les organismes qui s'intéressent à la persévérance scolaire et à la réussite éducative à adhérer à l'IRCM, incluant les municipalités du territoire (résolution de la MRC 2021-02-63);

Considérant que l'adhésion à l'IRCM est sans frais;

En conséquence, il est proposé par M. Léo-Paul Desmarais et appuyé par Mme Danielle Proulx et résolu;

Que le Conseil municipal de Yamaska adhère à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) à titre d'organisme, et ce, sans frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

**30. INSTALLATION D'UNE MINUTERIE : LUMIERES DE PATINOIRE**

**RÉSOLUTION 2021-03-072**

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal et appuyé par M. Alain Crevier et résolu;

Que le Conseil municipal autorise l'installation d'une minuterie programmable 7 jours et d'un contacteur avec boîtier 347 volts pour l'éclairage de la patinoire ;

Que la minuterie sera installée dans la boîte électrique située près du terrain de baseball (à l'abri des intempéries et des risques de dommages intentionnels) par la compagnie Electri A Canada au montant de 695 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* \* \* \* \*

## 31. CAMP DE JOUR 2021

### RÉSOLUTION 2021-03-073

Considérant que le Conseil municipal estime que le camp de jour est l'occasion idéale pour votre enfant de développer sa sociabilité, de s'amuser et de rester actif tout l'été;

Considérant la période de la COVID-19;

Considérant que de ce fait, la Municipalité s'engage à respecter les consignes sanitaires et recommandations du gouvernement du Québec de la Santé publique afin de se conformer aux directives et d'ainsi assurer la sécurité des petits et du personnel, plusieurs mesures strictes seront mises en place ;

Considérant les quatre directives de la Direction de la santé publique sont :

1. Distanciation physique
2. Activités extérieures
3. Limitation des contacts physiques
4. Mesures d'hygiène

Considérant que l'ensemble des activités seront adaptées au contexte entourant la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Joyal et appuyé par M. Léo-Paul Desmarais et résolu;

Que le Conseil municipal autorise la tenue du camp de jour pour la saison estivale 2021 du 28 juin 2021 au 13 août;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au processus d'embauche pour le poste d'animateur (trice) en chef pour le camp de jour 2021 à partir du mois de mai 2021 pour la planification du camp de jour et la mise en place des consignes sanitaires relatives à la COVID-19;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au processus d'embauche pour le poste d'animateur (trice) pour le camp de jour 2021;

Que les dates de la période d'inscription n'ont pas encore été déterminées et seront communiquées sous peu. Plus de détails sont à venir;

Que la situation de la pandémie actuelle étant évolutive, la Municipalité adaptera les procédures à toutes nouvelles mesures qui seront exigées par la Direction de la santé publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 32. EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

\* \* \* \* \*

## 33. AFFAIRES NOUVELLES

\* \* \* \* \*

## 34. PÉRIODE DE QUESTIONS

\* \* \* \* \*

## 35. LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2021-03-074

Il est proposé par M. Richard Thérioux, appuyé par M. Yvan Robidoux et résolu que la séance soit levée, à 20 h 58.

---

Diane De Tonnancourt  
Mairesse

---

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Diane De Tonnancourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane De Tonnancourt  
Mairesse